

sera disponible pour notre gaz aux conditions établies par l'Office national de l'énergie et ainsi de suite. En ce moment, je veux seulement que les parrains, les intéressés, promettent que ce ne sera pas une canalisation sans arrêt.

Le sénateur BRUNT: Mais, est-ce qu'il n'y a pas un autre aspect, monsieur Frawley? Ne voulez-vous pas que le gaz soit disponible aux gens d'Alberta?

M. FRAWLEY: Oui, et je crois qu'il y a quelque chose dans la Loi sur l'Office national de l'énergie qui traite de la question. Il se pourrait que ce ne soit pas dans le plein sens du mot une ligne sans arrêt et je ne crois pas que mon ami M. Lawrence ait voulu donner cette impression, mais l'emploi du mot était, comment dirais-je, quelque peu redoutable.

M. LAWRENCE: La raison pour laquelle j'ai employé le mot «directe» est que du point de vue financier et technique, l'avantage d'un si grand pipe-line est de transporter des volumes fantastiques de gaz sur une distance de 1,200 milles. Je sais que M. Strong et M. Saks peuvent nous expliquer de façon satisfaisante que le concept se fonde sur l'efficacité de la longue enjambée, mais ceci n'exclut pas les autres aspects dont vous avez parlé, monsieur. Je crois que M. Strong pourrait confirmer ceci.

M. STRONG: Il me fait plaisir de vous dire que nous appuyons de tout cœur les déclarations de M. Lawrence. Ceux d'entre vous qui ont examiné notre carte savent que l'estimation de l'étendue de nos réserves comprend le Nord-Est de la Colombie-Britannique, la région Nord-Ouest de l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest. En tant que résident de l'Alberta, et puisque nos intérêts principaux sont présentement dans la province de l'Alberta, vous pouvez être assurés que nous partageons les désirs de la Province.

Le sénateur HOLLETT: Est-ce qu'il y a une disposition à cet effet dans le bill?

M. STRONG: Notre avocat nous a dit qu'il n'était pas nécessaire d'insérer des dispositions de ce genre dans le bill parce que les dispositions de la loi appropriée de l'Alberta et de la loi fédérale tranchent le problème.

M. FRAWLEY: Il s'agit beaucoup plus que de recueillir le gaz dans le coin nord-ouest de l'Alberta. On va peut-être exploiter des gisements de gaz le long des contreforts et ailleurs, et nous voudrions avoir accès à votre canalisation.

M. STRONG: Oui.

Le sénateur STAMBAUGH: Est-ce que ceci ne ressemblera pas à l'*Inter-provincial Pipeline* en ce qui concerne le pétrole puisqu'on pourra relier le pipe-line à n'importe quel endroit le long de la ligne? Évidemment, si vous voulez sortir le gaz de l'Alberta, il vous faut la permission de la Commission de conservation de l'Alberta.

M. STRONG: Oui.

Le sénateur STAMBAUGH: Mais, en ce qui vous concerne, vous pouvez emmener cette conduite où vous voulez si vous avez la permission de la Commission de conservation de l'Alberta.

M. STRONG: Oui, il faudrait que la Commission de conservation de l'Alberta approuve toute exportation de gaz hors de l'Alberta, et nous demanderions certainement cette approbation le cas échéant.

Le sénateur HAYDEN: Quant à ce que M. Frawley a dit, vous pourriez vous adresser à la Commission de conservation de l'Alberta avec confiance et elle approuvera la cueillette du gaz d'Alberta.

Le PRÉSIDENT: Devrions-nous examiner le bill article par article?

Le sénateur BRUNT: Il est une heure moins huit et je ne crois pas que nous puissions en finir avant l'heure du déjeuner. Je propose la suspension de la séance et sa reprise lorsque le Sénat lèvera sa séance cet après-midi.